

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2001

présenté par

Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Investir pour la France de 2030 »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	0
Valorisation de la recherche	0	0
Accélération de la modernisation des entreprises	0	0
Financement des investissements stratégiques	0	0
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	0	150 000 000
Fonds de soutien aux TPE/PME d'innovation pour la bifurcation écologique "low tech" (ligne nouvelle)	150 000 000	0
TOTAUX	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Le présent amendement vise à inscrire l'appui aux TPE/PME engagées dans l'innovation pour la bifurcation écologique dans la mission budgétaire, alors que les crédits dérisoires et mal ciblés qui figuraient dans le Plan de Relance ne seront pas reconduits.

Avant la crise covid, France Stratégie estimait que la France octroyait entre 9 et 10 milliards d'euros d'aides directes aux entreprises pour leurs activités de recherche et d'innovation. Elle souligne que la moitié de ces aides directes sont octroyées à des TPE/PME, dont un quart à des entreprises indépendantes (n'appartenant pas à un groupe). Mais, d'une part, la plupart de ces aides directes à l'innovation concerne l'industrie manufacturière, pour un nombre de plus en plus restreint de structures au fil des années. D'autre part, elles se concentrent sur l'innovation à haute intensité technologique. Enfin, si l'ADEME opérait le dispositif mis en place dans le cadre du programme 363 du « Plan de relance » dédié au soutien des TPE/PME engagées sur une trajectoire de bifurcation écologique, il s'achèvera en 2023-2024, par le paiement d'engagements pris à travers des appels à projets en 2020 et 2021. Il apparaît donc opportun de proposer un outil de soutien à l'investissement dans l'économie du futur « low tech », tout aussi cruciale notre avenir commun.

Il pourra concerner notamment des projets d'investissement dans les secteurs du bâtiment, du textile, des emballages, de l'agroalimentaire, des mobilités locales, mais aussi le secteur de l'ingénierie et de l'innovation sociale. Les modalités précises (la part d'investissements matériels/immatériels, le niveau de cofinancement requis... pourront être déterminés par décret en concertation avec les opérateurs de l'État).

Pour être recevable, cet amendement procède aux mouvements de crédits suivants :

- Un nouveau Programme est créé, nommé « Fonds de soutien aux TPE/PME d'innovation pour la bifurcation écologique »low tech« » et doté de 150 millions d'euros en AE et CP.

En conséquence :

- L'action 02 « Aides à l'innovation »bottom-up« (subventions et prêts) » du programme 425 « Financement structurel des écosystèmes d'innovation » est minorée de 150 millions d'euros en AE et CP. »